

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 29/02/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

Mise à jour du plan de table annexé au règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Sélestat

N° DCM_016_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Institutions et Vie Politique
Service instructeur : Affaires Juridiques
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

En application de l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur par délibération du 17 décembre 2020. Ce règlement intérieur a ensuite été modifié par délibérations en date du 24 février 2022 et du 29 septembre 2022.

Compte tenu de la récente évolution de la composition du Conseil Municipal du fait de la démission de Monsieur Lionel MEYER, il y a lieu de mettre à jour le plan de table du Conseil Municipal annexé au règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Sélestat.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de table du Conseil Municipal, joint à la présente délibération et annexé au règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Sélestat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Ressources et Modernisation
réunie le 15/02/2024**

VU *l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au règlement intérieur du Conseil Municipal.*

VU *les délibérations du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, du 24 février 2022 et du 29 septembre 2022.*

APPROUVE le nouveau plan de table du Conseil Municipal, joint à la présente délibération et annexé au règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Sélestat.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Tania SCHEUER

Annexe au règlement intérieur
Conseil Municipal de la Ville de Sélestat
Plan de table - janvier 2024

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240301-DCM_016_2024-DE

